

Un collectif s'élève contre le projet d'Ecopôle

Une pétition récuse le projet de création d'un centre de tri et d'une installation de stockage de déchets non dangereux, à Aups. Plus de 1 700 personnes se sont déjà ralliées à cette cause.

Le projet est toujours en discussion. Mais pour certains habitants, la réponse est déjà toute trouvée : « Le projet de décharge XXL ? C'est non. » Pancartes et tracts le clament en rouge vif. Depuis quelques jours, un collectif s'est constitué pour récuser la création d'un Ecopôle, entre la zone de stockage de déchets inertes et la carrière Pilabre, à Aups (notre édition du 4 octobre). À ce jour, plus de 1 700 personnes ont apposé leur signature en soutien. La pétition continue de tourner dans le village et les alentours. « C'est tout le territoire qui sera impacté », blâme Gérard Darrigol, un membre qui s'interroge sur le silence de la communauté de communes lacs et gorges du Verdon, et du Parc naturel régional du Verdon.

Le trafic inquiète les riverains

Le groupe dénonce un projet « démesuré ». Selon Terra 83, qui vient également de mettre en service une déchetterie professionnelle sur site, 217 poids lourds passent actuellement par la commune pour atteindre la carrière. « Ils ont parlé d'une augmentation de 25 % du trafic général. C'est énorme », scande Marie. D'autant que les camions partagent la route étroite avec de nombreux cyclistes, notamment lors des beaux jours. Gérard Dar-



Le collectif invite au rassemblement devant la mairie d'Aups le 18 novembre, à l'occasion de la prochaine réunion de présentation et d'information au public. (Photo Y. D.)

rigol attire l'attention : « Le projet ne détermine pas de réseau routier jusqu'à la future décharge, ni les potentielles nuisances entre la poussière, le bruit, etc. Mais l'entreprise envisage l'aménagement et l'élargissement de la piste DFCl actuelle qui traverse la colline. »

Le collectif est inquiet. Cela signifierait l'abattage de nombreux arbres. « Sans compter les six hecta-

res qu'ils prévoient de défricher pour permettre l'installation d'une zone de stockage de déchets non dangereux... »

Haro sur l'enfouissement des déchets

Christophe Deligny, président de l'association de protection de l'environnement Terra Viva, monte lui aussi au créneau. Il pointe du doigt

les risques de pollution des eaux et des sols, engendrés par l'enfouissement de ces indésirables. Lesquels regroupent les biodéchets, le verre, le plastique, les produits ménagers, les déchets industriels banals (par exemple les emballages et les matériaux non souillés par des substances dangereuses, Ndlr), et les détritiques inertes. « Il sera impossible de connaître leur

traçabilité ! », craint le responsable. Membre du collectif, Quentin signale la proximité immédiate du terrain avec une zone Natura 2000. Et la présence de trois Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) voisines.

Des actions à venir

Le collectif n'en démonte pas : « L'Ecopôle s'est monté sans concertation réelle. » Terra Viva fait pourtant partie du comité de dialogue, représenté par Christophe Deligny : « Ils nous ont dit que cela faisait deux ans qu'ils planchaient dessus. Or, nous avons été mis au courant seulement à la mi-septembre. »

La première réunion de présentation et d'information au public s'est déroulée le 7 octobre dernier, en présence de Terra 83, porteur du projet. Le prochain rendez-vous a été fixé au 18 novembre. Le collectif ne compte pas rester muet. « Nous invitons tout le monde à se rassembler devant la mairie le jour J. »

Les riverains de la route de Tourtour vont, pour leur part, exposer des pancartes et autres banderoles pour signifier leur opposition.

ANAÏS GRAND
agrand@nicematin.fr

- Le lien de la cagnotte : <https://unirfme/59r3P>
- Le site du collectif : ccpsdthv.wixsite.com/stopdechargehautvar

Les activités envisagées détaillées

Un livret a été distribué à la population lors de la première exposition d'information, le 7 octobre dernier, à Aups.

Il présente et détaille le projet d'Ecopôle envisagé par l'entreprise Terra 83. Celui-ci serait constitué comme suit :

■ **Une déchetterie professionnelle avec plateforme de recyclage des déchets du BTP** : celle-ci fonctionne déjà depuis quelques semaines. Elle réceptionne, trie et recycle 4 000 tonnes par an de déchets du bâtiment et d'artisanat (béton, briques, tuiles, céramiques, terre, cailloux, ballast, plâtre, ferraille, bois, etc.). Elle produit également de la terre fertile et des gravats recyclés. Elle est composée de 4 quais équipés de bennes. À noter que « les excédents de matériaux rocheux seront valorisés dans la carrière calcaire du Pilabre, en remplacement du gisement actuel ». La réception d'amiante liée et d'ordures ménagères résiduelles est également toujours en discussion.



Le projet d'Ecopôle devrait se situer entre la zone de stockage de déchets inertes et la carrière Pilabre, à Aups. (Photo ABI)

■ **Un centre de tri** : il prendrait en charge 40 000 tonnes de déchets par an (encombrants, déchets des activités économiques, déchets non dangereux du BTP et refus de tri). Le tri serait mécanisé et automatisé électriquement via des panneaux photovoltaïques, au sein d'un bâtiment de 3 200 m², comportant une hauteur sous toiture de 10,5 mètres. Parmi les intrants, 2 000 tonnes seraient valorisées en matière et 18 000 autres devien-

draient des combustibles solides de récupération. Ce qui ne pourra pas être valorisé ira directement dans l'installation de stockage de déchets non dangereux.

■ **Une installation de stockage de déchets non dangereux** : celle-ci accueillerait 100 000 tonnes de déchets par an sur une durée de 20 ans, dans 9 casiers. Les intrants seraient d'abord identifiés, contrôlés visuellement et la non-ra-

dioactivité serait mesurée avant leur dépotage. Ce dernier serait par ailleurs surveillé via des caméras. L'entreprise envisage de couvrir les casiers à chaque fin de journée, afin de limiter les envois. Et pour gérer les odeurs, elle réfléchit à limiter les apports des déchets humides à 10 000 tonnes par an.

« Un système de collecte des eaux internes et externes, ainsi que deux bassins de récupération, serviront à la fois de réserve incendie et de stockage tampon avant rejet (3 500 m³ pour les lixivats et 300 m³ pour les concentrats, Ndlr). » Afin d'éviter les risques de pollution, Terra 83 prévoit une barrière d'étanchéité passive comprenant 1 mètre d'argile, et une seconde active (géomembrane). L'eau collectée serait traitée et le biogaz capté valorisé par combustion afin de produire de la chaleur, « avec la possibilité de fabriquer de l'électricité à partir de la septième année ». À l'issue, le site sera étanchéifié et revégétalisé avant sa fermeture.

Le comité de dialogue

Le comité « a principalement pour rôle de trouver des solutions pour que le dialogue territorial soit sincère et transparent ». Aussi, ses membres « sont invités à rechercher des solutions de compromis ». Enfin, en cas de désaccord, un vote « peut être mis en place ». Sa composition :

- **Terra 83.**
- **La commune** : le maire d'Aups, deux adjoints.
- **Les collectivités** : Villecroze, Tourtour, Vêrignon, Sillans-la-Cascade, Salernes, la communauté de communes lacs et gorges du Verdon.
- **Les institutions** : le Parc naturel régional du Verdon, le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) et l'Office national des forêts (ONF).
- **Des citoyens.**
- **Des acteurs économiques** : Château de Taurennes, Pizzorno, Carrière De Bresc.